

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL SYNDICAL

JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq du mois de septembre à 20 heures, le conseil syndical des eaux de Froidefontaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Christian HERARD, Président.

Présents (12) : Christian BRAND, Michel GLARDON, Jean-François LEGRAND, Claire AMANN, suppléante de Pascal DUFFNER, Stéphane GUILLEMIN, Christian HERARD, Pascal BOURDENET, Daniel FAIVRE, Hugues HENNEQUIN, Marie-Thérèse ROY, Nicolas PERRIN, Denis BOITEUX.

Excusés : Jean-Pierre VERMOT, Christian MAGRIN, Gaétan HUOT-MARCHAND, Gérard BERNARDIN.

Absents : Jean-Marie CARTIER, Frédéric SIMON, Ingrid WILLEMIN-JEANNIN, Sylvain PEPIOT.

Secrétaire de séance : Denis BOITEUX.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Désignation du secrétaire de séance
- 2 – Validation du procès-verbal de la précédente réunion
- 3 – Validation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable – exercice 2024
- 4 – Remboursement de frais : lavage de réservoir
- 5 – Convention d'analyse et de conseil en fiscalité de l'environnement
- 6 – Affaires diverses

Monsieur le Président propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Modification de la structure du SIE de Froidefontaine : nomination d'un directeur.

Validé à l'unanimité.

1 – Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de désigner le secrétaire de séance parmi les membres du conseil syndical.

Le conseil syndical désigne à l'unanimité Monsieur Denis BOITEUX comme secrétaire de séance.

2 – Validation du procès-verbal de la précédente réunion

Le conseil syndical est appelé à approuver le procès-verbal du conseil syndical du 17 juillet 2025.

Votants : 12

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

3 – Validation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable – exercice 2024

Le rapport est présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes au SIE de Froidefontaine pour être présenté à leur conseil municipal.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil syndical valide à l'unanimité de :

- Adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- Décider de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- Décider de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- Décider de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Votants : 12

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

4 – Remboursement de frais : lavage de réservoir

Monsieur le Président rappelle qu'un défaut du produit d'étanchéité a été constaté à la suite de la construction du réservoir du Fonteny. La prise en charge des travaux (décapage, ponçage, pose d'un nouvel enduit) a été réalisé par l'entreprise LACOSTE.

Pour cela, il a fallu vider le réservoir et le nettoyer avant la mise en service. Il a été convenu que l'intervention de GAZ & EAUX devait être remboursée au syndicat puisqu'elle est prise en charge par l'assurance de l'entreprise.

Le montant est de 560 € HT.

Le conseil syndical, à l'unanimité :

- Valide le remboursement de la société LACOSTE de Maîche d'un montant de 560 € HT.
- Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
-

Votants : 12

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

5 – Convention d'analyse et de conseil en fiscalité de l'environnement

Monsieur le Président expose la mission d'audit et de conseil en fiscalité de l'environnement.

La Mission comprend la réalisation de prestations suivantes :

- 1^{ère} étape : Fixation d'une date d'entretien opérationnel pour le lancement de la Mission ;
- 2^{ème} étape : Collecte et inventaire des données nécessaires à la Mission ;
- 3^{ème} étape : Analyse technique de l'ensemble des éléments et données collectés et établissement des simulations financières ;
- 4^{ème} étape : Remise du Rapport Technique et Financier (ci-après dénommé « Rapport Technique et Financier ») présentant les différentes recommandations à mettre en œuvre ;
- 5^{ème} étape : Accompagnement du Client en vue de l'obtention des Economies.

Le conseil syndical valide à l'unanimité et autorise le Président à signer la convention et signer toutes autres pièces permettant l'application de cette décision.

Votants : 12

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

6 – Modification de la structure du SIE de Froidefontaine : nomination d'un directeur

Monsieur le Président informe le conseil syndical qu'une adaptation de la structure du syndicat est nécessaire afin d'anticiper et de gérer au mieux les évolutions liées aux prochaines échéances électorales. Il souligne également l'importance de mettre en place une organisation structurelle destinée à optimiser le fonctionnement du syndicat.

À cette fin, il propose la nomination d'un directeur au sein du SIE de Froidefontaine.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité :

Décide la nomination d'un directeur au SIE de Froidefontaine, à compter du 1er janvier 2026.
Autorise le Président à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Votants : 12

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

7 – Affaires diverses

❖ Etude en cours : pédologie sur le plateau de Pierrefontaine les Varans et Laviron

La chambre Régionale d'Agriculture réalise actuellement l'étude pédologique sur le secteur. Un courrier a été envoyé par le syndicat à chaque exploitant du secteur pour les avertir de l'étude.

❖ Travaux réseau d'eau potable – Rue du Lavoir à Bretonvillers

Les travaux réalisés par TP Chopard Lallier sont terminés et sont réceptionnés. Nous sommes en-dessous du montant initial, soit – 4 800 €. Nous attendons les attributions de subventions pour pouvoir demander les subventions.

❖ Travaux réseau d'eau potable – Rue des Fontaines à Surmont

Les travaux réalisés par Roulans TP sont terminés et sont réceptionnés. Nous sommes au montant du marché. Nous attendons les attributions de subventions pour pouvoir demander les subventions.

❖ Route du Fonteny à La Grange

Un rendez-vous a eu lieu entre le Maire de La Grange et l'entreprise SOGEA concernant les enrobés réalisés sur la route du Fonteny. (Travaux pris en charge conjointement par le syndicat et la commune).

Après le constat sur place des fissures présentes sur la route, l'entreprise a acté que les travaux de réparation allaient être faits, à leur charge.

❖ Information en cas de fuite sur le réseau aux délégués titulaires

Afin de répondre à une demande concernant les interventions non programmées sur le réseau d'eau potable, le Président propose aux élus qu'un SMS soit envoyé à chaque délégué titulaire. Ce message type est le suivant :

« Bonjour, Le syndicat intervient sur son réseau d'eau potable. Des perturbations sur l'alimentation en eau potable peuvent survenir. Merci de prévenir vos administrés. Commune concernée : XX »

❖ Note – bilan syndicat

Monsieur le Président souhaite réaliser une note qui sera annexée aux factures d'eau du solde 2025 retraçant les investissements réalisés au syndicat depuis sa création ainsi que les faits marquants. Les élus sont d'accord pour que soit fait.

❖ Vote du budget 2026

Monsieur le Président souhaite que le budget 2026 soit voté avant les élections de mars 2026, afin de laisser le temps au futur conseil syndical de s'installer. Les élus du conseil syndical sont favorables.

❖ Questions diverses

Stéphane GUILLEMIN : Une citerne communale, recensée en défense incendie fuit sur la commune de Chamesey. Est-ce que le syndicat peut intervenir ?

Christian HERARD indique qu'il peut prendre contact avec le service technique.

❖ Prochaine réunion :

Un conseil syndical aura lieu fin novembre, début décembre afin de voter les tarifs 2026.

Fin de séance à 21h15

Fait à Belleherbe, le 25 septembre 2025

Liste récapitulative des délibérations

N° de délibération	Date de la délibération	Intitulé	Page
2025-09-25-01	25 septembre 2025	Validation du procès-verbal de la précédente réunion	2025-118
2025-09-25-02	25 septembre 2025	Validation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable – exercice 2024	2025-118
2025-09-25-03	25 septembre 2025	Remboursement de frais : lavage de réservoir	2025-119
2025-09-25-04	25 septembre 2025	Convention d'analyse et de conseil en fiscalité de l'environnement	2025-119
2025-09-25-05	25 septembre 2025	Modification de la structure du SIE de Froidefontaine : nomination d'un directeur	2025-119

Secrétaire de séance
Denis BOITEUX

Le Président
Christian HERARD

